

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2008

ADAPTATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 411)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 91

présenté par
Mme Grosskost

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« Outre les »,

les mots :

« En complément du respect des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article L. 236-27 du code de commerce)

Amendement rédactionnel.